



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 avril 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7679^e séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York,
le mardi 26 mars 2016, à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 26 avril 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7679^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Président a invité M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé de M. Ladsous.

Les membres du Conseil, M. Ladsous et les représentants des pays fournisseurs participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

